



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter (régularisation)
Installations classées pour la protection de l'environnement
Société INITIAL BTB – Commune de LAILLY-EN-VAL (45)

VAT 2011 0167

1. PRESENTATION DU PROJET	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	1
3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT	1
3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	1
3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation	1
3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site	2
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNES	2
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE	2
3.4. ÉTUDE DE DANGERS.....	2
3.5. RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DES DANGERS	3
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....	3
5. CONCLUSION	3

La société INITIAL BTB, implantée à LAILLY-EN-VAL, sollicite l'autorisation d'exploiter une blanchisserie industrielle dans le cadre d'une procédure de régularisation administrative et d'extension de ses activités.

1. PRESENTATION DU PROJET

Construit en 1965, le site actuel de la société INITIAL BTB, implanté à l'Est de la commune de LAILLY-EN-VAL, est une unité spécialisée dans le nettoyage de vêtements professionnels et de tapis.

Classé jusqu'alors à déclaration au titre des installations classées, le développement des activités de l'établissement a entraîné un dépassement du seuil de l'autorisation. La capacité de lavage de linge, actuellement de 7 tonnes par jour, pourrait atteindre 10 tonnes par jour.

L'activité « vêtements professionnels » de l'établissement regroupe le ramassage, l'entretien et la livraison des vêtements de façon régulière, ainsi que la réparation ou le remplacement des vêtements endommagés ou usés.

L'activité « tapis » consiste en une prestation de location – entretien de tapis anti-salissures. Le site assure le lavage industriel des tapis et le remplacement des tapis chez les clients.

Les équipements utilisés sur le site sont essentiellement des laveuses, desessoreuses et des séchoirs.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe). Seuls les enjeux forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- l'eau (consommation et rejets),
- le bruit,
- les conséquences d'un éventuel incendie.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. Toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique sont présentes ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Eau :

Le dossier identifie correctement le contexte hydrologique et hydrogéologique du secteur. Il indique que le réseau hydrographique est notamment constitué de fossés alimentant divers rus et petits cours d'eau ayant pour exutoire final la Loire.

L'analyse du contexte hydrogéologique montre quant à elle, à l'aide de carte géologique et de coupe de forage, que le terrain de l'établissement se situe sur des formations sablo-argileuses recouvertes d'alluvions anciennes de la Loire. La nappe des calcaires de Beauce, présente au droit du site, est bien décrite.

Enfin, les réseaux d'assainissement communaux et leurs exutoires sont également présentés.

Bruit :

L'environnement sonore du site est correctement décrit, à l'appui d'une campagne de mesures acoustiques réalisée par un organisme extérieur en février 2010. Les résultats de cette étude mettent en avant l'influence du trafic routier sur l'ambiance sonore locale. Le dossier souligne également la présence d'une zone pavillonnaire à proximité immédiate du site.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Eau :

Le dossier décrit clairement les différents usages et rejets aqueux du site :

- l'alimentation en eau de procédé est assurée par un forage puisant dans la nappe de Beauce et représente une consommation de l'ordre de 155 m³ par jour (soit environ 15,5 l/kg de linge lavé) ;
- les différents rejets aqueux sont collectés sur le site par réseau séparatif (eaux sanitaires, eaux industrielles et eaux pluviales).

Les eaux sanitaires et industrielles sont rejetées dans le réseau communal et traitées par la station d'épuration de Dry – Lailly-en-Val. L'impact du rejet des eaux industrielles (actuel et futur) sur la capacité de traitement de la station d'épuration est quantifié, sur la base des résultats d'une campagne d'analyses réalisées, selon une méthodologie adaptée.

Les eaux pluviales sont quant à elles rejetées pour partie vers le réseau eaux pluviales communal, l'autre partie étant dirigée vers des puisards. Une analyse de ces dernières réalisée sur le paramètre hydrocarbure montre un faible impact de ces rejets.

Bruit :

Le dossier recense les différentes sources de bruit directement liées au fonctionnement de l'établissement et présente clairement l'impact de l'activité du site sur l'ambiance sonore locale à l'appui des résultats d'une campagne de mesures des niveaux sonores réalisée en février 2010. Ces résultats font état de dépassement des seuils réglementaires principalement sur les émergences en période nocturne.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Eau :

Les mesures prises concernant la prévention des risques de pollution des eaux sont détaillées de manière explicite dans le dossier :

- les eaux industrielles font l'objet d'un pré-traitement sur site avant rejet dans le réseau communal ;
- les eaux pluviales de ruissellement issues de la zone de distribution de gasoil transitent préalablement par un déshuileur-débourbeur dont le certificat de conformité attestant de son rendement épuratoire est joint au dossier.

Ces mesures sont clairement étayées dans le dossier par la présentation des résultats des campagnes d'analyses réalisées et apparaissent globalement adaptées.

Le dossier aurait toutefois utilement pu comporter une étude technico-économique relative à la modification du réseau d'eaux pluviales du site visant à supprimer les rejets vers les puisards.

La consommation d'eau de forage est quant à elle suivie et enregistrée en permanence au niveau des différents équipements de façon à identifier d'éventuelles dérives (fuites etc.) ou points d'amélioration. Le suivi du ratio eau consommée / kg de linge lavé en est notamment un bon indicateur. Cette mesure apparaît pertinente au regard de l'activité de l'établissement.

Bruit :

Le dossier indique que les observations faites lors de la campagne de mesure des niveaux sonores ont permis d'identifier la principale source de nuisances, à savoir l'extracteur d'air situé au niveau du séchoir « tapis ». La mise en place d'un silencieux sur cette installation apparaît être une mesure cohérente et adaptée.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule notamment de manière compatible avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Des mesures sont proposées par l'exploitant dans le cadre de la fin d'exploitation et du réaménagement du site après cessation d'activité. Elles sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude de dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

L'étude des dangers caractérise, analyse, évalue correctement les risques liés au fonctionnement de l'établissement. Il en ressort que le principal risque associé aux activités est l'incendie (propagation de l'incendie à l'ensemble de la zone de préparation et d'expédition du linge).

Le dossier précise les mesures de prévention et de protection existantes (moyens de détection et de lutte contre l'incendie, contrôle régulier des équipements de sécurité, formation du personnel). Celles-ci sont en adéquation avec les risques présentés.

Néanmoins, malgré ces mesures, la modélisation du scénario d'incendie, réalisée selon une méthode de calcul appropriée, mais tenant compte d'hypothèses majorantes, montre que les effets thermiques (irréversibles et létaux) sortent des limites de propriété et atteignent des terrains d'habitation, sans toutefois impacter de maison d'habitation.

Compte tenu de la faible probabilité de ce scénario, la situation reste acceptable. L'autorité environnementale souligne cependant que toutes les mesures de maîtrise de risque envisageables concernant un incendie n'ont pas été étudiées (notamment la mise en place d'écrans thermiques).

Le dossier indique que les eaux d'extinction d'un éventuel incendie ne présenteraient pas de toxicité particulière au regard de la nature des produits présents sur le site. Le dossier comporte une estimation du coût de la modification des réseaux et de la création d'un bassin de confinement visant à recueillir les eaux d'extinction, et conclut à un coût non économiquement acceptable pour l'entreprise, au regard notamment de la faible probabilité qu'un tel incendie se produise. Des solutions alternatives auraient mérité d'être également étudiées.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

L'historique de l'établissement tend à démontrer que l'organisation des activités et les capacités de production ont été optimisées afin de limiter au mieux les impacts sur l'environnement et les riverains, tout en tenant compte des contraintes liées à son implantation urbaine. A titre d'exemple, divers investissements en faveur de l'environnement et de la sécurité ont été effectués depuis plusieurs années tels que la mise en place du déshuileur-débourbeur, la réfection de la station de pré-traitement, le remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière gaz, la suppression de l'activité de nettoyage à sec (et par conséquent de l'utilisation du perchloréthylène), la mise en place d'équipements de lutte contre l'incendie supplémentaires.

En tout état de cause, la régularisation administrative et l'extension des activités de l'établissement n'entraînent pas de nouveaux impacts sur la faune, la flore, les paysages. Compte tenu des mesures prises et envisagées par le pétitionnaire, les impacts de l'établissement sur les tiers (bruit et conséquences d'un incendie) et le milieu naturel (risque de pollution des eaux) apparaissent acceptables mais pourraient être réduits par la mise en place de mesures de maîtrise des risques complémentaires (écrans thermiques notamment).

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires de l'installation sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente les mesures pour réduire les incidences liées au fonctionnement de l'installation. Ces mesures sont globalement cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels de l'installation. Toutefois, en ce qui concerne l'impact d'un incendie, l'autorité environnementale recommande une analyse des mesures proposées en vue d'un renforcement éventuel des dispositions prévues.

Le préfet de région

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Le cours d'eau le plus proche est le Petit Ardoux. Il est situé à 685 mètres du site. Le site n'est pas situé en zone inondable et aucun risque naturel susceptible d'impacter le site n'est identifié.
Faune, flore	0	Le site ne présente pas de richesse faunistique ou floristique remarquable. L'évaluation réalisée au titre de Natura 2000 conclut à l'absence d'incidence.
Milieux naturels	0	Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	La régularisation administrative des activités ainsi que l'extension sollicitée n'entraînent aucune consommation des espaces naturels et agricoles.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	++	Un forage est présent sur le site pour les besoins en eau des procédés (prélèvement dans la nappe des calcaires d'Etampes). Les effluents aqueux constitués des eaux sanitaires et des eaux industrielles sont traités par la station d'épuration communale avant rejet vers le milieu naturel. Au préalable les eaux industrielles subissent un pré-traitement sur site avant rejet. Les eaux pluviales sont quant à elles rejetées vers le réseau communal ou des puisards, les eaux de ruissellement de la zone de distribution de gasoil transitant préalablement par un déshuileur-débourbeur.
Sols	+	Les activités sont confinées dans des bâtiments équipés d'aires étanches.
Air	+	Au vu de la nature des activités, les rejets atmosphériques engendrés par le fonctionnement des installations sont limités.
Odeurs	0	Compte tenu de la nature des activités, le fonctionnement des installations n'est pas susceptible d'être à l'origine d'odeurs.
Déchets	+	Les activités du site génèrent peu de déchets. L'ensemble des déchets est valorisé, recyclé ou éliminé dans des installations dûment autorisées.
Energies et changement climatique	+	Le fonctionnement des installations est assuré par une alimentation électrique (chauffage des bureaux, éclairage, machines de production), et une chaudière gaz (machines de production). L'activité est faiblement émettrice de CO ₂ .
Risques technologiques	++	Compte tenu des activités du site, le principal risque est l'incendie. Les zones d'effet en cas d'incendie sortent des limites de propriété.
Santé	+	L'exploitation projetée ne présente pas de risque sanitaire particulier, ni pour la qualité de l'eau distribuée, ni pour la santé des populations potentiellement exposées.
Trafic routier	+	Le trafic routier lié à l'établissement est estimé - à 3 rotations de camions par jour, représentant 1,1 % du trafic global de la RD 951 - et à 70 rotations de véhicules légers par jour représentant de l'ordre de 1,4% du trafic de la RD 951. L'accroissement d'activité n'est pas susceptible de faire évoluer significativement le trafic local.
Bruit	++	L'étude bruit figurant dans le dossier met en évidence des non-conformités par rapport à la réglementation en vigueur (niveau d'émergence en période nocturne). L'exploitant identifie dans son dossier des actions correctives et s'engage à les mettre en œuvre d'ici fin 2011, déjà réalisées depuis.
Émissions lumineuses	+	Les émissions lumineuses dues à l'établissement sont limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural n'est impacté par l'établissement.
Paysages	+	L'intégration paysagère du projet ne soulève pas enjeu particulier.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné